



## Déclaration de la FSU au CHSCTD du 30/06/2021

L'année qui est sur le point de se terminer a été pour l'ensemble des personnels de l'académie usante et fatigante à tout point de vue : fatigue morale, fatigue physique, fatigue psychologique. Les ordres et les contre-ordres, les changements de protocole du jour pour le lendemain, souvent annoncés dans les médias, l'absence de prise en compte des risques RPS, le renvoi permanent au local ont largement contribué à cet état de fait. La FSU tient à rappeler dans cette instance, dont la mission première est la prévention des risques, la responsabilité de l'employeur en la matière comme le prévoit la loi du 28 mai 82.

Bien que la problématique relève plus d'un CHSCTA que d'un CHSCTD, nous ne pouvons passer sous silence la question des conditions de correction et de passage des examens lors de cette session 2021. Les conditions de travail des personnels résultants des choix effectués génèrent de nombreux risques psycho-sociaux, bon nombre de collègues nous faisant part de leur stress, de leur angoisse et de leur épuisement professionnel. Les correcteurs de philosophie se voient imposer des conditions de correction intolérable (plus d'une centaine de copies en 8 jours). Les correcteurs de lettres doivent cumuler la correction de l'écrit et le passage de l'oral sur la même période. Cela signifie que l'administration leur impose de corriger des copies le soir et la nuit après des journées harassantes passées à interroger des candidats à l'oral. A cela peuvent en outre s'ajouter des convocations pour participer aux jurys et aux épreuves de rattrapage de BTS ou la participation à l'évaluation du grand oral, épreuve maintenue quoi qu'il en coûte par le Ministre sans aucun cadrage. De plus, les dysfonctionnements techniques ne permettent pas un travail serein des correcteurs et dégradent encore leurs conditions de travail. Par ailleurs, l'absence d'aménagements du DNB et la non-prise en compte des conditions d'enseignement en collège (pleine jauge, jauge réduite, confinement, salle affectée à une classe...) ont généré à la fois fatigue et stress parmi les enseignants qui se sont démenés tout au long de l'année pour la réussite de leurs élèves. Enfin, il est inadmissible d'imposer à des enseignants en service partagé de poursuivre leurs cours, par exemple en collège, tout en étant de correction ou de jury de Bac ou de BTS.

Malgré nos alertes et la mobilisation des enseignants, en particulier de français pour l'EAF, reçus en audience au rectorat début juin avec les organisations syndicales SNES-FSU, Sud Education et FO, quasiment rien n'a été fait pour réduire la charge de travail des personnels. C'est la raison pour laquelle, nous demandons que, dans le cadre des travaux du CHSCT A, il soit traité de l'organisation de la correction des examens afin d'établir des préconisations pour prévenir le développement des RPS. La FSU a déposé une alerte en CHSCTM sur ce sujet. L'organisation du travail doit être adaptée à la situation, ce n'est pas au travailleur de s'adapter à l'organisation et d'en subir les conséquences.

Concernant le « Grenelle » de JM Blanquer, dont la FSU n'attendait pas grand-chose, les conclusions rendues le 26 mai, sans jamais entendre la voix des personnels confirment que la « revalorisation historique » promise par le ministre restera un effet d'annonce, un de plus, de ce quinquennat. En effet, celle-ci ne concerne pas tous les personnels de l'Education nationale alors même qu'une revalorisation de tous les agents est nécessaire. Les annonces sur le métier relèvent soit de l'effet d'annonce décalé (en 2021, le ministère de l'Education nationale s'engage à dire « bonjour » en début de mail) soit de projets plus dangereux pour nos métiers. La perspective de développement de hiérarchies

intermédiaires en appui des personnels de direction, l'augmentation des heures supplémentaires, l'accroissement de l'autonomie des établissements, la formation hors temps de service, la rémunération au mérite, les remplacements au pied levé, laissent présager d'une dénaturation profonde de nos métiers et d'une souffrance au travail accrue chez les personnels qui, après tant de mois d'efforts, n'ont clairement pas besoin de pressions supplémentaires. C'est plutôt en réduisant les difficultés du quotidien (classes moins chargées, personnels médicaux et sociaux supplémentaires, personnels administratifs en nombre, répartition de la charge de travail dans les services...) que l'on peut améliorer la qualité de vie au travail. La FSU revendique une réelle revalorisation, sans contreparties, qui passe par le dégel de la valeur du point d'indice, la reconstruction des grilles et la revalorisation immédiate notamment pour les débuts de carrière. Une revalorisation significative pour les contractuels, les AED et les AESH, qui ont été en première ligne pendant la pandémie, doit rapidement être engagée.

Par ailleurs, la FSU souhaite exprimer son mécontentement sur la gestion de la vaccination des enseignants. D'abord envisagée comme prioritaire début mars puis début avril... alors que les enseignants s'attendaient à une vaccination assurée pendant le confinement ce n'est qu'avec l'ouverture pour tous que chacun a pu s'organiser. Sans parler des difficultés à gérer les effets secondaires peu compatibles avec l'enseignement et la gestion des élèves.

Concernant les suites de la pandémie et la rentrée 2021. Entre l'arrivée des ajustements de DHG et les variations permanentes des protocoles sanitaires, les collègues s'inquiètent du protocole prévu pour la rentrée 2021. Avec masque, sans masque, vacciné ou non, place du variant delta qui progresse... les personnels espèrent que l'improvisation qui a régné jusqu'à 3 jours avant la rentrée 2020 voire même jusqu'au jour de la reprise ne se renouvellera pas cette année.

Comment la rentrée est-elle elle anticipée sur le plan sanitaire et à quelle date aurons-nous les informations ? Les collègues vont-ils retrouver leurs salles ? Les déménagements permanents d'une salle à l'autre engendrent stress, fatigue et difficultés de gestion de classe qui contribuent fortement à l'épuisement des enseignants.

Le plan égalité Femmes Hommes 2021 2023 impose, quant à lui, aux académies tout un ensemble de dispositifs à mettre en place. La rédaction d'un plan académique doit être rédigé dans l'année 2021-2022. Qu'en est-il de la mise en place des comités stratégiques et de pilotage ? L'année 2021-2022 doit faire de cette problématique un chantier prioritaire des CHSCT. Nous attendons un calendrier précis afin d'aboutir à la rédaction du plan académique. La FSU sera source de proposition et de projet afin que la lutte contre les discriminations soit réellement menée.

Enfin, nous souhaitons attirer votre attention sur la situation de trois collèges qui nous préoccupe beaucoup : le collège Baudelaire où nous constatons un nombre anormalement élevé d'arrêts maladie alors même qu'une visite du CHSCTD a eu lieu, le collège d'Aubière où plusieurs enseignants nous ont fait part cette année de leur mal-être. Pour ce qui est du collège Gérard Philipe, la FSU avait pointé quelques insuffisances dans les préconisations issues de la visite du CHSCT, en particulier concernant la vie scolaire. Les personnels vous ont adressé un courrier à ce sujet. Qu'en est-il ? La FSU souhaite que leurs demandes ne restent pas lettre morte.